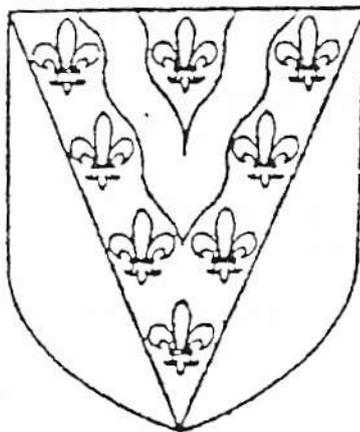


MNEME 94

Revue du Cercle d'Etudes
Généalogiques et démographiques
du Val de Marne



MNEME fille de Zeus, muse de la mémoire.

"Mémoire collective où derrière le parchemin, le papier, le film, se projette la vie quotidienne, à la fois grave et joyeuse, de toutes celles et de tous ceux qui, venus d'horizons très divers nous ont précédés ici."

N° 19

CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DU VAL DE MARNE

Association régie par la loi du 1^o juillet 1901 ayant son siège social
aux Archives départementales- 8 rue des Archives- 94000 Créteil

Président d'Honneur : Mme **BROUSSELLE** , Directrice des Archives du Val de Marne

Membres d'Honneur : Mme **BERCHE** , ancienne Présidente d'Honneur de notre cercle
Mme **BOSMAN**, ancienne Présidente d'Honneur de notre cercle
Mme **JURGENS**, Présidente des Amis de Créteil
M. **LE TOUZE** , ancien Président du cercle
M. **THOUVENIN**, ancien Président du cercle

Président : M. Henri **BOULET**
3, rue Joseph Le Brix, 94370 Sucy en Brie

Chargé de la revue MNEME : M. Henri **BOULET**

Vice- Président : Mme Eliane **LEPLAT**
2 Parc de la Chesnaie, 94370, Sucy en Brie

Secrétaire : M. André **CONVARD**
103 avenue du Maréchal Joffre , 94170 Le Perreux

Trésorier : M. Christian **DUCHEFDELAVILLE**
8 avenue Boileau, 94500 Champigny

Membres du Bureau : Mmes **SERVERA** , **VOISIN**

Toute correspondance à la Revue doit être envoyée à
CEGD . 94- MNEME

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

La reproduction des articles de MNEME est autorisée sous réserve d'en informer au préalable le responsable et de faire parvenir un exemplaire de la revue publiant le dit article .

Tables établies par le C.G.E.D.94, et à la disposition du public; janvier 2003

ABLON	B.M.S.	1693/1802	
ARCUEIL	B.M.S.	1549/1792	
BRY sur MARNE	B.M.S.	1612/1802	
CHAMPIGNY sur MARNE	B.M.S.	1552/1802	
CHARENTON, conflans			voir fond HARMAN
CHARENTON St MAURICE	B.M.S.	1778/1792	
CHENNEVIERES	B.M.S.	1692/1802	
CHEVILLY-LARUE	B.M.S.	1670/1802	
CHOISY le ROI	B.M.S.	1633/1742	suite à informatiser
FONTENAY sur le BOIS	B.M.S.		partiel, fond VERGES
FRESNES	B.M.S.	1584/1802	
GENTILLY	B.M.S.	1594/	dépôt partiel, à revoir
GENTILLY- hôpital de BICÉTRE	S	1657/1681	tout à faire en informatique
L'HAY-les-ROSES	B.M.S.		voir fond CHERPIN: B 399
IVRY sur SEINE	B.M.S.	1601/1652	plus: M. 1653/1712
LIMEIL	B.M.S.	1640/1792	
MAISONS	B.M.	1599/1682	plus; B.M.S. 1792/1901
MANDRES LES ROSES	B.M.S.	1553/1802	
MAROLLES en BRIE	B.M.S.	1653/1802	
NOGENT sur MARNE	B.M.S.	1739/1810	fond VERGES
NOISEAU	B.M.S.	1585/1802	
ORLY	B.M.S.	1593/1642	
ORLY	B.M.	1643/1652	
ORLY	B.M.S.	1653/1672	suite à informatiser
ORMESSON (AMBOILE)	B.M.S.	1549/1792	
PÉRIGNY	B.M.S.	1650/1792	
QUEUE en BRIE (La)	B.M.S.	1613/1802	
SAINT-MAUR des FOSSÉS	B.M.S.	1620/1870	équipe de Melle BABIN
SANTENY	B.M.S.	1647/1802	
SUCY-en-BRIE	B.M.S.	1658/1692	
THIAIS	B.M.S.	1599/1802	
VALENTON	B.M.S.	1653/1802	
VILLECRESNES	B.M.S.	1683/1762	suite à informatiser
VILLEJUIF	B.	1633/1642	
VILLEJUIF	B.	1645/1664	tables non filiatives(pas d'actes)
VILLEJUIF	B.	1664/1672	
VILLEJUIF	B.M.S.	1693/1712	plus 1743/1752
VILLENEUVE le ROI	B.M.S.	1561/1802	
VILLENEUVE St GEORGES	B.M.S.	1668/1802	
VILLIERS sur MARNE	B.M.S.	1694/1802	début à faire
VINCENNES	B.M.S.	1570/1802	quelques B.et S à informatiser
VITRY sur SEINE	B.M.S.	1567/1802	
VITRY sur SEINE (St GERVAIS)	B.M.S.	1584/1792	

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 AVRIL 2005

Notre Association a tenu son Assemblée générale le samedi 9 avril . La journée, comme nous en avons pris l'habitude depuis quelques années, s'est déroulée en deux parties . Le matin consacré à une visite et l'Assemblée annuelle l'après-midi .

A 10 heures nous étions à Périgny pour une visite de la ville . Périgny est l'une des dernières commune rurale du Val de Marne . Cette ville de 2000 habitants a su garder son aspect de vieux village briard . La première mention de Périgny se trouve dans une charte de Philippe le Bel, en 1269 . Au XIII^e siècle les vignes de Périgny fournissent l'Abbaye de Yerres . En 1551, les droits seigneuriaux sont cédés à Jacques Piedefer . Périgny et Mandres réunis en 1700 sous l'égide de François Thomassin , sont intégrés en 1758 au marquisat de Brunoy par Jean Marie Montmartel . Ruiné , son fils vend l'ensemble des terres en 1774 à Monsieur Frère du Roi , le futur Louis XVIII . Fin XVIII^e s'implante la culture de la rose qui remplace la vigne anéantie par les maladies . Cette culture fera la fortune de la ville jusqu'au début du XX^e siècle .

L'église Saint Leu Saint Gilles , reconstruite sur un édifice antérieur, date de 1769 . Elle possède une statue de Saint Vincent couronné de roses, allusion à la culture de cette fleur. A l'entrée se trouvent des fonts baptismaux en marbre décorés d'une frise représentant le baptême du Christ. A droite de l'autel une plaque de marbre noir ornée d'une croix patée, porte la date de 1669, année de la consécration de l'église précédente .

Des trois fiefs ne subsistent que le colombier et le portail de la ferme .

Le château est un élégant bâtiment du XVII^e siècle dont la facade a été restaurée au XIX^e .

Le lavoir au toits en pente destinés à envoyer les eaux de pluie dans le bac central est conçu sur le modèle des atriums romains . C'est un exemple très rare de ce type de construction .

Nous avons continué notre promenade par la visite du Moulin de Jarcy . Malheureusement l'endroit est devenu une propriété privée et on peut plus visiter .

Ce moulin édifié sur l'Yerres est tout ce qu'il reste d'une abbaye .

L'historien Maurice LAHAYE s'appuyant sur des études antérieures a fait paraître en 1973 un ouvrage intitulé : « L'Abbaye royale Notre Dame de Jarcy » où nous avons puisé nos renseignements .

Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis et sa femme, Jeanne de Toulouse, venaient chasser dans les forêts avoisinantes . Le paysage leur plait et le couple achète des terrains . La Comtesse fait construire un monastère de femmes sur le parc de Gercy . La règle est celle de Saint Augustin . Au retour de la huitième croisade Alphonse meurt en Toscane, Jeanne meurt à Savone. Dans son testament elle demande à être enterrée dans le chœur de l'église du monastère .

En 1279 les religieuses acquièrent le moulin à proximité .

De nombreuses inhumations se font dans l'église donnant lieu à la gravure et à la sculpture de nombreux tombeaux .

Fortement dégradée l'abbaye est restaurée partiellement en 1780 . Le domaine est mis en vente comme bien national en 1794 . Au cours des années les bâtiments seront détruits .

Dans la cour du moulin subsistaient quelques pierres tombales. Sur l'une d'elles on voyait une tête représentant Jeanne de Toulouse .

Le beau père du propriétaire fit transporter les plus belles dalles au Château de Bouffémont . On ne savait pas où se trouvait la pierre tombale de Jeanne de Toulouse .En 1973 M. Henri GARNIER, membre de la société des ingénieurs civils de France, à la suite d'une expertise demandée par les propriétaires d'un masque de pierre, compare ce masque avec une photo de 1898 d'une tête tombale prise à Jarcy . M. Erlandre BRANDEBURG , après examen approfondi en fait l'acquisition pour le musée de Cluny .

Les vitraux du XIII^e siècle situés dans l'église de Varennes ont été vendus à l'Etat à la fin du XIX^e, ils sont au Musée de Chuny . Ils pourraient provenir de l'abbaye .

Nous avons déjeuné dans un restaurant réunionnais : « La Carafe sourde » à Sucy en Brie .

Compte- rendu de l'Assemblée générale

Rapport moral

Notre effectif reste stable . Mais la tendance actuelle fait que les généalogistes de notre département ont pris l'habitude de se regrouper au sein d'une association communale . Peut être ceci est-il dû au fait que ayant peu de racines dans le Val de Marne les chercheurs d'ancêtres cherchent à rencontrer des personnes avec qui travailler sur des archives hors du département .

Le rôle de notre association est en plus de terminer le dépouillement des registres de l'Etat civil de renseigner, dans la mesure du possible ,sur le département du Val de Marne.

Ce travail de lecture et de mise en fiches INED et en tables décennales se poursuit .

L'équipe de M. Le Touzé est en passe de terminer le travail en ce qui concerne les fiches INED .

Nous avons espéré pouvoir faire taper nos fiches décennales par une personne rémunérée au moyen des chèques emploi-service . Cette procédure s'est révélée être d'une telle complexité que nous avons dû abandonner ce projet .

Comme les années précédentes nous avons répondu aux demandes de renseignements faites par des personnes étrangères au département .

Nous avons quelques inquiétudes quant à notre déplacement à la Maison du Souvenir à Champigny, l'essentiel de notre travail se faisant aux Archives de Créteil .

UN ACCIDENT DE CHANTIER A SUCY

Une fois de plus les registres de l'Etat civil vont nous apporter un aperçu de la vie d'un village à un moment donné .

Un grave accident a du se produire sur un chantier de construction à Sucy en mai 1716

Sur la même page du registre de mai 1716 trois inhumations sont portées . Le 12, le 16 et le 17 .

Le premier est celui de François TROUILLET , il est de la paroisse de Sucy où son père, Vincent est lui aussi maçon . Est-il l'entrepreneur responsable du chantier ?

Les deux suivants sont bien décrits, nous avons leurs noms, leur origine : paroisse (Château Poinot du village de Villepoutour) et leur diocèse (Limoges), sans craindre la redondance le curé POSTEL précise qu'ils sont *Lymosins* . Nous avons leur âge 33 et 30 ans et on précise qu'ils sont venus sur cette paroisse « pour travailler à la maçonnerie » .

Les témoins du premier limousin ,François BERTRAND sont Jean BRUN son beau-frère et Léonard TESSIER, tous deux « aussi limousins ».

Ceux du second, Jacques TESSIER, au nombre de trois, sont Léonard TESSIER « son frère propre », Antoine TESSIER « aussi son frère » et Jacques PERRELOT son beau frère .

Le curé tient à préciser qu'ils sont « tous de la même paroisse et même village et même diocèse ».

En plus de ce qui pour un village comme Sucy a du être une catastrophe , nous apprenons qu'il devait y avoir à ce moment un important chantier de construction. Peut être s'agit-il de la construction du Château de Chaumoncel . Il se trouvait s'y une équipe nombreuse de maçons, en plus des trois morts on nous parle de cinq maçons, le père de Vincent TROUILLET et les frères et beau frère de nos deux limousins .

Autre constatation, les maçons limousins sont déjà nombreux en Ile de France au début du XVIII^e siècle . Ils ont payé un lourd tribut au martyrologue des victimes des accidents du travail . Il est souvent fait mention de l'inhumation d'un maçon limousin dans les registres . Ces cas ont attiré mon attention en raison du nombre de morts et du soin mis par le curé POSTEL à les décrire . Une dernière question serait de savoir si ces gens étaient mariés et comment et quand leurs familles ont été prévenues .

Le an mil sept cent soixante deux le jour may a été un
pau vous curé soussigné de ce lieu et son le fructueux
morte de François paroisse François Bouillotte fils de Vincent Bouillotte
Bouillotte maron et de sa femme sotteveuve s'apprit et mort
p. présence de son oncle a s'ignés par ces noms
s'ignés Bouillotte

Le an mil sept cent soixante deux le jour may a été un
morte de Le fructueux de la paroisse pau vous curé soussigné
François Bernard aagé de trente trois ans ou environ de la parois
Bernard. de chateau poinçon du diocèse de Limoges qui est
p. son de la paroisse pau vous curé a la m'connue
présence de Jean Brun son beau frere aussy, Limoges
Leonard Tessier aussy Limoges qui a déclaré nest cause
ceux usqz qu'on de ce jour

Le an mil sept cent soixante deux le jour may a été un
morte de Le fructueux de ce lieu et son le fructueux
de la paroisse de chateau poinçon du village de Villegou
diocèse de Limoges qui est venu en ce lieu pour travailler
a la m'connue aagé de trente ans ou environ en présence
de Leonard Tessier son frere propre, Antoine Tessier aussy
son frere, Jacques penelot son beau frere tous de la
meune paroisse et meune village et meune diocèse
qui ont déclaré nest cause usqz qu'on de ce jour

Record à battre !

Quel âge avait Jeanne Calment, doyenne des Français, le 4 août 1997, jour de son décès ? 122 ans et 165 jours, d'après le Quid¹. Ce même Quid dit que, statistiquement, un être sur 2 100 000 parviendrait à 115 ans.

Eh bien, nous pouvons nous vanter, dans notre Val-de-Marne, d'avoir eu une championne du grand âge.

*

Feue Marie Leroux

En effet, à Charenton-Saint-Maurice, le 31 août 1712, à la fin du règne de Louis XIV, nous trouvons la sépulture de Marie Leroux :

*« L'an mil sept cent douze et le trente unieme aoust a ete enterré dans le cimetièrre de cette paroisse le corps de Marie Leroux, vefve d'un nommé Isaac aagée de **cent dix sept ans six mois** (admirez la précision !) decedée à St Mandé dans la maison du nommé Michel Chevreau après avoir (reçu) les sacrements prescripts par notre mere la Ste Eglize en presence des soussignéz. Fait à Charenton le 31 aoust 1712. »*

Suivent les signatures de Bernard François Poplain (greffier du lieu), François Parou ; Juilien Frugez, Michel Chevraux et Cassagnes, curé de Charenton.

Marie Leroux, née vers 1595, aurait donc connu trois générations de Bourbons : Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

C'est la première fois, depuis que je dépouille les registres paroissiaux, que je trouve une personne décédée à un aussi grand âge. Mais dans l'ignorance où nous sommes du lieu de naissance de cette Marie Leroux, et donc dans l'impossibilité de chercher son acte de baptême, ce record de longévité val-de-marnais ne peut être homologué.

Qui était le mari de Marie?

Le prénom Isaac n'apparaît, sauf erreur de ma part, dans les registres de Charenton et Charenton-Saint-Maurice, qu'à l'occasion des nombreuses abjurations qui ont été menées en décembre 1684 et janvier 1685 après la révocation de l'édit de Nantes.

Il s'agit de :

- ✓ Isaac **Cordelier** ;
- ✓ Isaac **Després**, 30 ans, cordonnier de la paroisse de Maisons (Alfort) ;
- ✓ Isaac **Pâques**, 20 ans, tisserand à Saint-Maurice.

En décembre 1685, notre Marie Leroux avait déjà 90 ans et il est peu probable qu'elle ait été alors l'épouse de l'un des deux jeunes Isaac. Comme nous ne connaissons pas l'âge d'Isaac Cordelier, il serait tentant de lui attribuer Marie Leroux comme épouse. Mais nous nous en abstenons car la généalogie n'est intéressante que si elle se fonde sur des événements vérifiés. Sinon nous écrivons du roman !

MS

¹ Quid, édition 1999.

Le mariage : amour conjugal ou entreprise familiale ?

A l'occasion de vos recherches, vous avez certainement trouvé des actes de mariage dans lesquels, parmi les témoins, se trouvent l'ancien beau-père, quelques ex-beaux-frères et même des oncles par alliance « à cause de la première union de l'époux(se) ».

Que viennent faire ces « ex » dans la nouvelle noce ?

Pour quelles raisons entouraient-ils si étroitement les nouveaux mariés ?

Si vous vous êtes posé la question, ce n'est généralement pas dans l'acte de mariage que vous aurez trouvé la raison de ces alliances pérennes.

Alors, où chercher la réponse à ces questions ?

Trois types de documents au moins peuvent nous renseigner :

Le contrat de mariage

Le contrat de mariage énonce (le plus souvent) les apports de chaque partie ainsi que les obligations des uns envers les autres : logement commun, terres à unir, outillage à conserver et transmettre pour les artisans, etc.

Le testament

S'il en a eu le temps, le futur défunt aura pris la peine de confier ses intentions à un notaire afin que ce dernier gère la répartition de ses biens à ses héritiers. Si ce document ne se contente pas d'énoncer des formules toutes faites. Il peut donner des indications sur les relations du futur *de cuius*¹ avec sa famille.

L'inventaire après décès

Quand on a la chance de le trouver, complet et déchiffrable, on découvre alors tout ou partie de l'histoire économique du couple depuis son mariage. Parfois, ce document renvoie à des documents antérieurs (baux, contrats de louage, reconnaissances de dettes) ou évoquent des événements qui éclairent la nouvelle situation.

Si les murs pouvaient parler !

Hélas, les techniques les plus modernes ne peuvent sonder les vieux murs de ferme. Pourtant, ils en auraient des choses à raconter ! Les conciliabules tenus le soir à la veillée quand nos parents convoquaient la marieuse pour sceller une nouvelle alliance matrimoniale.

C'est en dehors de la généalogie que j'ai trouvé une réponse à la question titre. En effet, incitée par l'actualité du bicentenaire de sa naissance, j'ai replongé dans les œuvres de George Sand qui, je l'avoue, m'ennuyaient fortement quand je les lisais à l'école primaire.

J'ai commencé par *François le Champi* et *La Petite Fadette* : ces deux œuvres contiennent des informations ethnologiques intéressantes pour ceux d'entre vous qui ont des ancêtres berrichons. Je continuai avec *La Mare au Diable*. Un certain ennui commençait à poindre quand le début du troisième chapitre me sortit de ma torpeur : « *Germain, lui dit un jour son beau-père, il faut pourtant te décider à reprendre femme.* » Mon sang de

¹ Contrairement à l'idée commune, l'expression *de cuius* n'est pas la traduction littérale du mot *défunt*. En latin, il signifie « celui dont on parle ». En français ancien des années 60, on aurait appelé cette tournure un euphémisme ; en français actuel c'est « politiquement correct ».

généalogiste ne fit qu'un tour. J'abandonnai alors ma lecture en diagonale pour savourer le mot à mot du texte que je vous propose ci-dessous.

Plutôt que de paraphraser un texte parfait, j'ai préféré recopier presque intégralement les chapitres III et IV de *La Mare au Diable*. La qualité de la langue française est sans égale, tous les arguments² s'y trouvent.

* * *

Résumé de l'histoire :

Germain, le laboureur, lorsqu'il s'est marié, est venu s'installer chez son beau-père – il est allé gendre comme on disait dans nos provinces. Devenu veuf, père de trois jeunes enfants à charge, Germain demeure toujours chez son beau-père. Ce dernier, le père Maurice, héberge également la famille de son fils. Le père Maurice est le chef de la famille et la mort de sa fille (la femme de Germain) a rompu l'équilibre familial. Il convient donc d'y remédier par le remariage du gendre.

Chapitre III – Le père Maurice

[Où le beau-père met les pieds dans le plat : exposé des motifs]³

- Germain, lui dit un jour son beau-père, **il faut pourtant te décider à reprendre femme. Voilà bientôt deux ans que tu es veuf de ma fille, et ton aîné a sept ans.** Tu approches de la trentaine, mon garçon, et tu sais que, passé cet âge-là, dans nos pays, un homme est réputé trop vieux pour entrer en ménage. Tu as trois beaux enfants, et jusqu'ici ils ne nous ont point embarrassés. Ma femme et ma bru les ont soignés de leur mieux, et les ont aimés comme elles le devaient. Voilà Petit-Pierre quasi élevé ; il pique déjà les bœufs assez gentiment ; il est assez sage pour garder les bêtes au pré, et assez fort pour mener les chevaux à l'abreuvoir. **Ce n'est donc pas celui-là qui nous gêne ; mais les deux autres, que nous aimons pourtant, Dieu le sait, les pauvres innocents nous donnent cette année beaucoup de souci.** Ma bru est près d'accoucher et elle en a encore un tout petit sur les bras. Quand celui que nous attendons sera venu, elle ne pourra plus s'occuper de ta petite Solange, et surtout de ton Sylvain, qui n'a pas quatre ans et qui ne se tient guère en repos ni le jour ni la nuit. C'est un sang vif comme toi : ça fera un bon ouvrier, mais ça fait un terrible enfant, et ma vieille⁴ ne court plus assez vite pour le rattraper quand il se sauve du côté de la fosse⁵, ou quand il se jette sous les pieds des bêtes. **Donc tes enfants nous inquiètent et nous surchargent.** Nous n'aimons pas à voir des enfants mal soignés ; et quand on pense aux accidents qui peuvent leur arriver, faute de surveillance, on n'a pas la tête en repos.

[Solution du problème]

Il te faut donc une autre femme et à moi une autre bru. Songes-y, mon garçon, Je t'ai déjà averti plusieurs fois, le temps se passe, les années ne t'attendent point. **Tu dois à tes enfants et à nous autres qui voulons que tout aille bien dans la maison, de te marier au plus tôt.**

² J'ai pris la liberté de les souligner en gras.

³ Ces annotations en italique ne sont pas de George Sand, mais de la rédactrice.

⁴ En patois limousin, les parents sont désignés par ces mots « le vieux et la vieille ». Traduits en Français, ces termes ont un sens péjoratif ou dédaigneux qui n'existe pas en patois.

⁵ Mot local pour mare. Ne pas oublier que les noyades dans les mares, auges de cochon et autres pièces d'eau étaient une des causes principales de mortalité infantile dès que l'enfant marchait.

[Moment d'émotion avec l'éloge de la disparue]

- Eh bien, mon père, répondit le gendre, si vous le voulez absolument, il faudra donc vous contenter. Mais je ne veux pas vous cacher que cela me fera beaucoup de peine, et que je n'en ai guère plus d'envie que de me noyer. On sait qui on perd et on ne sait pas qui l'on trouve. J'avais une brave femme, une belle femme, douce, courageuse, bonne à ses père et mère, bonne à son mari, bonne à ses enfants, bonne au travail, aux champs comme à la maison, adroite à l'ouvrage, bonne à tout enfin ; et quand vous me l'avez donnée, quand je l'ai prise, nous n'avions pas mis dans nos conditions que je viendrais à l'oublier si j'avais le malheur de la perdre.

[Les émotions c'est bien, mais ça ne suffit pas]

- Ce que tu dis là est d'un bon cœur, Germain, reprit le père Maurice ; je sais que tu as aimé ma fille, que tu l'as rendue heureuse, et que si tu avais pu contenter la mort en passant à sa place, Catherine serait en vie à l'heure qu'il est, et toi dans le cimetière. Elle méritait bien d'être aimée de toi à ce point-là, et si tu ne t'en consoles pas, nous ne nous en consolons pas non plus. Mais je ne te parle pas de l'oublier [...] mais si elle pouvait te parler de l'autre monde et te donner à connaître sa volonté, **elle te commanderait de chercher une mère pour ses petits orphelins**. Il s'agit donc de rencontrer une femme qui soit digne de la remplacer. Ce ne sera pas bien aisé ; mais ce n'est pas impossible ; et quand nous te l'aurons trouvée, tu l'aimeras comme tu aimais ma fille, parce que tu es un honnête homme, et que **tu lui sauras gré de nous rendre service et d'aimer tes enfants**.

[Qui est le maître ici ?]

- C'est bien, père Maurice, dit Germain, je ferai votre volonté comme je l'ai toujours faite.
- C'est une justice à te rendre, mon fils, que **tu as toujours écouté l'amitié et les bonnes raisons de ton chef de famille**.

[Passons aux choses sérieuses]

- **Avisons donc ensemble⁶ au choix de ta nouvelle femme**. D'abord je ne suis pas d'avis que tu prennes une jeunesse. Ce n'est pas ce qu'il te faut. La jeunesse est légère ; et comme c'est un fardeau d'élever trois enfants, surtout quand ils sont d'un autre lit, il faut une bonne âme bien sage, bien douce et très portée au travail. Si ta femme n'a pas environ le même âge que toi, elle n'aura pas assez de raison pour accepter un pareil devoir. Elle te trouvera trop vieux et tes enfants trop jeunes. Elle se plaindra et tes enfants pâtiront.

- Voilà justement ce qui m'inquiète, dit Germain. Si ces pauvres petits venaient à être maltraités, haïs, battus⁷ ?
- A Dieu ne plaise ! reprit le vieillard. Mais les méchantes femmes sont plus rares dans notre pays que les bonnes, et il faudrait être fou pour ne pas mettre la main sur celle qui convient.

[Où le gendre se réveille et montre que sa tristesse ne lui faisait pas fermer les yeux sur la jeunesse du village]

- C'est vrai mon père : il y a de bonnes filles dans notre village. Il y a la Louise, la Sylvaine, la Claudie, la Marguerite... enfin celle que vous voudrez.
- Doucement, doucement, mon garçon, toutes ces filles-là sont trop jeunes ou trop pauvre [...] ou trop jolies filles ; car, enfin, il faut penser à cela aussi, mon fils. Une jolie femme n'est pas toujours aussi rangée qu'une autre.
- Vous voulez donc que j'en prenne une laide ? dit Germain un peu inquiet.

⁶ Saluons l'euphémisme du mot « ensemble » dans la bouche du beau-père qui a déjà tout manigancé !

⁷ L'attitude des marâtres et leurs conséquences sur l'avenir des enfants sinon sur leur vie était un fléau qui se terminait souvent devant la justice.

- Non, point laide, car cette femme te donnera d'autres enfants, et il n'y a rien de si triste que d'avoir des enfants laids, chétifs, et malsains.

[Définition de la femme idéale]

Mais une femme encore fraîche, d'une bonne santé et qui ne soit ni belle ni laide, ferait bien ton affaire.

- Je vois bien, dit Germain en souriant un peu tristement, que, **pour l'avoir telle que vous la voulez, il faudra la faire faire exprès** : d'autant plus que vous ne la voulez point pauvre, et que **les riches ne sont pas faciles à obtenir surtout pour un veuf.**

[Il a pensé à tout le beau-père !]

- Et si elle était veuve elle-même, Germain ? là, une veuve sans enfants et avec un bon bien ?
- Je n'en connais pas pour le moment dans notre paroisse.
- Ni moi non plus, mais il y en a ailleurs.

[Il a déjà sa petite idée beau-papa !]

- Vous avez quelqu'un en vue, mon père ; alors, dites-le tout de suite.

Chapitre IV – Germain le fin laboureur

[Attaque frontale avec généalogie préparée]

- Oui, j'ai quelqu'un en vue, répondit le père Maurice. C'est une Léonard, veuve d'un Guérin, qui demeure à Fourche.

- Je ne connais ni la femme ni l'endroit, répondit Germain résigné, mais de plus en plus triste.

- Elle s'appelle Catherine, comme ta défunte.

[Où l'on voit que le veuf a des sentiments !]

- Catherine ? Oui, ça me fera plaisir d'avoir à dire ce nom-là : Catherine ! Et pourtant, si je ne peux pas l'aimer autant que l'autre, ça me fera encore plus de peine, ça me la rappellera plus souvent.

[Où l'on joint l'utile à agréable]

- Je te dis que tu l'aimeras : c'est un bon sujet, une femme de grand cœur ; je ne l'ai pas vue depuis longtemps, elle n'était pas laide fille alors ; mais **elle n'est plus jeune, elle a trente deux ans. Elle est d'une bonne famille, tous braves gens, et elle a bien pour huit ou dix mille francs de terres, qu'elle vendrait volontiers pour en acheter d'autres dans l'endroit où elle s'établirait** ; car elle songe aussi à se remarier, et je sais que, si ton caractère lui convenait, elle ne trouverait pas ta position mauvaise.

[Le gendre est sidéré]

- vous avez donc déjà arrangé tout cela ?

[Mettons un peu d'huile dans les rouages]

- Oui, **sauf votre avis à tous les deux ; et c'est ce qu'il faudrait vous demander l'un à l'autre, en faisant connaissance.** Le père de cette femme-là est un peu mon parent, et il a été beaucoup mon ami. Tu le connais bien, le père Léonard ?

[Ne serait-ce point un guet-apens ?]

- Oui, je l'ai vu vous parler dans les foires, et à la dernière, vous avez déjeuné ensemble ; c'est donc de cela qu'il vous entretenait si longuement ?
- Sans doute ; il te regardait vendre tes bêtes et il trouvait que tu t'y prenais bien, que tu étais un garçon de bonne mine, que tu paraissais actif et entendu ; et quand je lui eus dit tout ce que tu es et comme tu te conduis bien avec nous, depuis huit ans que nous vivons et travaillons ensemble, sans avoir jamais eu un mot de

chagrin ou de colère, il s'est mis dans la tête de te faire épouser sa fille ; ce qui me convient aussi, je te le confesse, d'après la bonne renommée qu'elle a, d'après l'honnêteté de sa famille et les bonnes affaires où je sais qu'ils sont⁸.

- Je vois, père Maurice, que vous tenez un peu aux bonnes affaires.
- Sans doute, j'y tiens. Est-ce que tu n'y tiens pas aussi ?

[La répartition des tâches ou chacun à sa place et allusion au fils de la maison]

- J'y tiens si vous voulez, pour vous faire plaisir ; mais vous savez que, pour ma part, je ne m'embarrasse jamais de ce qui me revient ou de ce qui ne me revient pas dans nos profits. Je ne m'entends pas à faire des partages, et ma tête n'est pas bonne pour ces choses-là. Je connais la terre, je connais les bœufs, les chevaux, les attelages, les semences, la battaison⁹, les fourrages. **Pour les moutons, la vigne le jardinage, les menus profits et la culture fine, vous savez que ça regarde votre fils et que je m'en mêle pas beaucoup.** Quant à l'argent, ma mémoire est courte, et j'aimerais mieux tout céder que de disputer sur le tien et le mien. Je craindrais de me tromper et de réclamer ce qui ne m'est pas dû, et si les affaires n'étaient pas simples et claires, je ne m'y retrouverais jamais.

[Où l'on évoque la succession à venir et les embrouilles qui en découlent]

- C'est tant pis, mon fils, et voilà pourquoi j'aimerais que tu eusses une femme de tête pour me remplacer quand je n'y serai plus. Tu n'as jamais voulu voir clair dans nos comptes, et ça pourrait t'amener du désagrément avec mon fils, quand vous ne m'aurez plus pour vous mettre d'accord et vous dire ce qui vous revient à chacun.
- Puissiez-vous vivre longtemps, père Maurice ! Mais ne vous inquiétez pas de ce qui sera après vous ; jamais je ne me disputerai avec votre fils. Je me fie à Jacques comme à vous-même, et comme je n'ai pas de bien à moi, que tout ce qui peut me revenir provient de votre fille et appartient à nos enfants, je peux être tranquille et vous aussi ; Jacques ne voudrait pas dépouiller les enfants de sa sœur pour les siens, puisqu'il les aime quasi autant les uns que les autres¹⁰.
- Tu as raison en cela, Germain. Jacques est un bon fils, un bon frère, et un homme qui aime la vérité. Mais Jacques peut mourir avant toi, avant que vos enfants soient élevés, et il faut toujours songer, dans une famille, à ne pas laisser des mineurs sans un chef pour les bien conseiller et régler leurs différends. Autrement les gens de loi s'en mêlent, les brouillent ensemble et leur font tout manger en procès. Ainsi donc, nous ne devons pas penser à mettre chez nous une personne de plus, soit homme, soit femme, sans nous dire qu'un jour cette personne-là aura peut-être à diriger la conduite et les affaires d'une trentaine d'enfants, petits-enfants, gendres et brus... On ne sait pas combien une famille peut s'accroître, et quand la ruche est trop pleine, qu'il faut essaimer, chacun songe à emporter son miel.

[Retour en arrière : le choix du gendre et le rôle de la femme dans la famille]

- **Quand je t'ai pris pour gendre¹¹**, quoique ma fille fût riche et toi pauvre, je ne lui ai pas fait reproche de t'avoir choisi. Je te voyais bon travailleur, et je savais bien que la meilleure richesse pour des gens de campagne comme nous, c'est une paire de bras et un cœur comme les tiens. Quand un homme apporte cela dans une famille, il apporte assez. Mais une femme, c'est différent : son travail dans la maison est bon pour conserver, non pour acquérir. D'ailleurs, à présent que tu es père et que tu cherches femme, il faut songer que tes nouveaux

⁸ En somme, un tiercé gagnant !

⁹ Battaison : battage.

¹⁰ Si le père évoque cette éventualité, c'est bien parce que cette situation était fréquente. La mort des parents laisse rarement les fratries en bon état, a fortiori quand il n'y a plus de lien effectif.

¹¹ La formule est explicite. C'est bien le père qui a choisi le mari de sa fille.

enfants, n'ayant rien à prétendre dans l'héritage de ceux du premier lit, se trouveraient à mourir, à moins que ta femme n'eût quelque bien de son côté. Et puis, les enfants dont tu vas augmenter notre colonie coûteront quelque chose à nourrir. Si cela retombait sur nous seuls, nous les nourririons, bien certainement, et sans nous en plaindre ; mais le bien-être de tout le monde en serait diminué, et les premiers enfants auraient leur part de privations là-dedans. **Quand les familles augmentent outre mesure sans que le bien augmente en proportion, la misère vient, quelque courage qu'on y mette.**

[Fermez le ban !]

Voilà mes observations, Germain, pèse-les, et **tâche de te faire agréer à la veuve Guérin ; car sa bonne conduite et ses écus apporteront ici de l'aide dans le présent et de la tranquillité pour l'avenir.**

C'est bien connu, il faut battre le fer quand il est encore chaud. Aussi le père Maurice invite son gendre à laisser les travaux en cours pour aller commencer sa cour. Le gendre en reste pantois mais son beau-père l'achève avec des arguments irréfutables et ordre d'exécution immédiate :

- **Quand il s'agit d'un mariage d'amour, il faut s'attendre à perdre du temps ; mais quand c'est un mariage de raison entre deux personnes qui n'ont pas de caprices et savent ce qu'elles veulent, c'est bientôt décidé.** C'est demain samedi ; tu feras ta journée de labour un peu courte, tu partiras vers les deux heures après dîner¹² ; tu seras à Fourche à la nuit ; la lune est grande dans ce moment-ci, les chemins sont bons, et il n'y a pas plus de trois lieues de pays. C'est près du Magnier. D'ailleurs tu prendras la jument.
- J'aimerais autant aller à pied, par ce temps frais.

[Il pense à tout le beau-père !]

- Oui, mais **la jument est belle et un prétendu qui arrive aussi bien monté a meilleur air. Tu mettras tes habits neufs, et tu porteras un joli présent de gibier au père Léonard. Tu arriveras de ma part, tu causeras avec lui, tu passeras la journée du dimanche avec sa fille, et tu reviendras avec un oui ou un non lundi matin.**

[Emballé, c'est pesé !]

- C'est entendu, répondit tranquillement Germain ; et pourtant il n'était pas tout à fait tranquille.

Germain avait toujours vécu sagement comme vivent les paysans laborieux. Marié à vingt ans, il n'avait aimé qu'une femme dans sa vie, et, depuis son veuvage, quoiqu'il fût d'un caractère impétueux et enjoué, il n'avait ri et folâtré avec aucune autre. Il avait porté fidèlement un véritable regret dans son cœur, et ce n'était pas sans crainte et sans tristesse qu'il cédait à son beau-père ; mais le beau-père avait toujours gouverné sagement la famille, et **Germain, qui s'était dévoué tout entier à l'œuvre commune, et, par conséquent, à celui qui la personnifiait, au père de famille,** Germain ne comprenait pas qu'il eût pu se révolter contre de bonnes raisons, contre l'intérêt de tous.

[La rencontre entre l'intéressante veuve et Germain n'aboutira pas au mariage souhaité par les deux beaux-pères. En effet, pendant son voyage à Fourches, Germain a eu l'occasion de mieux connaître, en tout bien tout honneur, sa jeune et pauvre voisine. Ils tombent amoureux l'un de l'autre mais la jeune Marie, trop pauvre, sait bien qu'elle ne pourra épouser Germain. Elle lui fait donc croire

¹² Déjeuner pour nous. Notre dîner était le souper des anciens.

qu'elle ne l'aime pas. Germain bien entendu est désespéré car il n'aime pas celle qu'il devrait épouser, et il est repoussé par celle qui l'aime.

C'est donc le statu quo et les beaux-parents s'impatientent. Aussi, au chapitre XVI, Le beau-père envoie sa femme en éclaireur.]

Un jour la mère Maurice se trouvant seule dans le verger avec Germain, lui dit d'un air d'amitié :

- mon pauvre gendre, je crois que vous n'êtes pas bien. Vous ne mangez pas aussi bien qu'à l'ordinaire, vous ne riez plus, vous causez de moins en moins. Est-ce que quelqu'un de chez nous, ou nous-mêmes, sans le savoir et sans le vouloir, vous avons fait de la peine ?

[Bref, le vieux s'impatiente]

- [...] **Il faut absolument faire ce que votre beau-père vous a dit fort sagement : il faut vous remarier.**
- [...] mais les femmes que vous m'avez conseillé de rechercher ne me conviennent pas. Quand je les vois, au lieu d'oublier ma Catherine, j'y pense davantage.
- C'est qu'apparemment, Germain, nous n'avons pas su deviner votre goût. Il faut donc que vous nous aidiez en nous disant la vérité. [...] Si donc vous savez où la prendre, **cette femme qu'il vous faut, prenez-la ; et qu'elle soit belle ou laide, jeune ou vieille, riche ou pauvre, nous sommes décidés, mon vieux et moi, à vous donner consentement ; car nous sommes fatigués de vous voir triste, et nous ne pouvons pas vivre tranquilles si vous ne l'êtes point.**

[Assuré du consentement de ses beaux-parents, Germain retourne voir la petite Marie et lui affirme que sa pauvreté n'est pas un empêchement à leur mariage car] « l'homme et la femme de chez nous (désignant ainsi, selon l'usage, les chefs de famille)¹³ veulent que je te parle et que je te demande de m'épouser.

S'ensuivent plusieurs chapitres sur les noces en pays berrichon qui seront d'un grand intérêt pour nos lecteurs originaires de cette belle province.

Bien que née dans une famille privilégiée par la fortune et par l'éducation, George Sand a connu l'envers du décor aisé sinon luxueux de Nohant. En jouant avec les petits paysans de Nohant pendant une partie de son enfance, elle s'est imprégnée d'une culture populaire irremplaçable que l'on retrouve dans toute son œuvre et dans ses actions politiques.

La lecture des œuvres de George Sand est particulièrement intéressante dans les collections de poche. En effet, l'œuvre elle-même est complétée par des notes explicatives qui éclairent l'œuvre par la vie de l'auteur, les événements de son époque, son entourage familial et social.

Michèle Servera

Bibliographie

Sand George, *La Mare au Diable*, collection Folio classique, éditions Gallimard, sous la direction de Léon Cellier, Paris, 1973.

¹³ Explication donnée par George Sand dans son texte.

Mono, di ou trizygotes ?

« Je suis né le douzième janvier 1628, et né jumeau. Celui qui vint au monde quelques heures avant moi fut nommé François, et mourut six mois après. Je fus nommé Charles par mon frère le receveur général des finances, qui me tint sur les fonts avec Françoise Pépin, ma cousine. »

Ainsi parla Charles Perrault (1628-1703), né à Paris, septième et dernier enfant de Pierre Perrault, avocat au Parlement et de Pâquette Leclerc¹.

Qu'est-ce qu'un jumeau ?

« Les vrais jumeaux, mieux nommés jumeaux univitellins ou monozygotes, sont issus de la division précoce d'un seul œuf ; toujours du même sexe, ils se ressemblent physiquement et psychiquement, ont la même résistance aux maladies, etc. Les faux jumeaux, ou bivitellins, ou dizygotes, issus de deux œufs différents, peuvent être de sexe différent et fort semblables² ».

Etymologie

Les différents dictionnaires consultés étant tous d'accord sur l'origine du mot jumeau, je vous donne la définition du *Robert* : jumeau, *nom commun et adjectif apparu en 1175. Il s'écrivait gemel, gemeau, ce qui facilitait le rapprochement avec le nom latin gemellus.*

Un autre terme existe *besson*. Ce vieux mot employé dans nos campagnes vient, d'après la même source, du latin populaire *bisso*, de bis « deux fois ». Il serait apparu au XIII^e siècle.

Quel risque avons-nous de donner naissance à des jumeaux ?

L'historien Pierre Goubert³, dans le chapitre concernant la conception ou la stérilité des couples au XVII^e siècle, évoque une « loi de nature » comme « la surmasculinité à la naissance (autour de 105 garçons pour 100 filles), toujours observée sur des nombres suffisamment grands, ou la moins grande fragilité du sexe dit faible (qui vit déjà plus longtemps), ou bien encore l'immuable pourcentage des naissances gémellaires, une sur cent dix ».

Il précise, un peu plus loin : « Notons en passant que les jumeaux étaient presque tous condamnés d'avance »⁴

Qui est l'aîné des jumeaux et autres triplés ?

Cette question, lancée lors d'un repas de famille aura l'avantage de faire ressortir toutes les légendes et idées reçues, conservées avec piété dans les familles les plus honnêtes.

¹ Perrault Charles, *Contes*, Collection Classiques de poche, éditions Le Livre de Poche, 1990, introduction, notices et notes de Catherine Magnien, page 10.

² *Dictionnaire encyclopédique illustré Hachette*, édition 2001.

³ Goubert Pierre, *Les Paysans français au XVII^e siècle*, collection La Vie Quotidienne, éditions Hachette Littératures, 1998.

⁴ Leur mère également ajouterons-nous !

Familles à jumeaux à Chennevières et à Thiais

Il est bien évident que les jumeaux, à raison, comme on l'a vu plus haut, d'une naissance sur cent⁵ foisonnent dans le Val-de-Marne comme partout ailleurs. J'ai choisi ces deux communes parce que j'ai eu l'occasion de les étudier d'un peu plus près que les autres. C'est donc un choix complètement subjectif sans autre prétention que de présenter quelques familles à nos lecteurs.

Chennevières

François **De la Place**, menuisier, et Marguerite **La Conté** (La/Le Cointe⁶).

Trois ans de suite, presque jour pour jour, ils ont eu 6 enfants dont une série de triplés :

- le 3 août 1694, une **fil**le et un **garçon** non dénommés sont ondoyés ;

- le 16 août 1695, **trois garçons** naissent dont un seul est baptisé, du prénom de **Pierre**. Il a pour parrain et marraine ses frère et sœur Pierre et Marie qui avaient donc déjà une bonne dizaine d'années

- Le 17 août 1696, un autre enfant dénommé Pierre est ondoyé.

De 1696 à 1707, le couple n'apparaît plus dans le registre des baptêmes et des décès. Est-il parti s'installer ailleurs ? Les deux patronymes parentaux ne figurent plus dans les registres de 1737 à 1752.

Marcel **Alain (Halain)** et Marie **Ferand**

Le 3 octobre 1704 naissent **Marie Madelaine** et **Louis**.

Je n'ai pas trouvé d'acte de sépulture pour Marie Madelaine dans les mois qui ont suivi sa naissance. Elle ne figure pas non plus dans les registres de la paroisse à partir de 1737, où l'on aurait pu la retrouver mariée ou mère de famille.

Quant à Louis, il semble bien qu'il ait survécu deux ans puisque c'est à cet âge que le curé l'enterre le 16 janvier 1707. L'écart de trois mois entre l'âge réel de l'enfant décédé et l'âge indiqué par le curé n'a rien d'exceptionnel. Sauf erreur, il doit s'agir du même enfant.

Jacques **Le Duc** et Jeanne **Marceau (Martiau)**

Le 4 février 1705, ils ont une fille, **Marie-Anne**.

Le 26 février 1707, deux jumelles sont baptisées :

- **Marianne** : elle ne survit que douze jours à sa naissance puisqu'elle meurt le 9 mars 1707 ;

- **Catherine Marguerite** survit presque cinq mois, son décès étant constaté le 20 juillet 1707. Dans l'acte de sépulture, le curé indique que l'enfant est âgé de trois mois. Dans ce cas également, nous trouvons un écart de deux mois.

Pierre **Aubel**, vigneron, et (Marie) Magdeleine **Genou**.

Les registres de Chennevières présentant des lacunes, il faut se reporter aux actes de mariage ou de décès pour reconstituer les naissances survenues pendant ces périodes. Ce couple

⁵ Même 110 d'après de nouvelles sources.

⁶ Les noms entre parenthèses donnent les diverses orthographes trouvées dans les différents actes de la famille.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Sur un site Internet consacré aux jumeaux, le docteur Thierry Harvey met un terme à la polémique en expliquant :

... « **Le premier sorti des jumeaux, des triplés ou plus, est légalement le premier inscrit à l'état civil, donc l'aîné.** Il est vrai que dans la tradition, et non pas dans la loi, le dernier sorti était l'aîné. On pensait que le bébé situé le plus haut dans l'utérus était celui qui avait été conçu en premier, étant situé « au fond » ; il sortait donc en dernier. Cette notion d'aîné était importante à l'époque du droit d'aînesse. Maintenant, il n'a plus lieu d'être, surtout lorsque l'on raisonne pour des vrais jumeaux : ils sont conçus exactement en même temps puisqu'ils sont issus de la division d'un seul œuf. Pour des jumeaux dizygotes, la conception n'est pas forcément simultanée. Il faut savoir que ce n'est pas le moment de la conception d'un des bébés par rapport à l'autre qui détermine la zone d'implantation au niveau de l'utérus. Et si les enfants jumeaux naissent par césarienne ? Le premier enfant sorti est aussi le premier à l'état civil. Mais le choix aura été fait dans ce cas par le chirurgien... et par l'urgence, s'il y en a une. »

État civil napoléonien

Napoléon a pensé à tout dit-on ! Je pensais bien qu'en cherchant sur Internet dans les nombreux sites consacrés à Napoléon Ier, je trouverais certainement une occurrence relative aux jumeaux.

Elle se trouve dans le site *Napoleonica.org*, géré par la Fondation Napoléon. Cette dernière a mis en ligne toute une série de textes en provenance du Conseil d'État. Il s'agit de projets de décrets élaborés par les conseillers d'État et présentés à l'Empereur pour signature. A ce jour, la seule référence aux jumeaux se trouve dans le projet de décret impérial, présenté par le ministre de la guerre, relatif à la levée des conscrits de l'an 14 (1806)

En voici la 2^{ème} rédaction dont le rapporteur est M. Lacuée

2.^e Rédaction.

« Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie ;

Sur le rapport de notre ministre de la guerre ; notre Conseil d'état entendu,

Avons décrété et décrétons :

TITRE

PREMIER.

De la Répartition.

Art. 1.^{er} Les trente mille conscrits de l'an 14, qui, en vertu de la loi du 27 nivôse an 13, doivent être levés pour compléter l'armée sur le pied de son organisation, et les trente mille destinés à rester en réserve ou à porter l'armée au pied de guerre, sont mis en activité ; ils seront désignés et dirigés sur les divers corps, ainsi qu'il est prescrit ci-après. Si deux conscrits sont **jumeaux**, et que l'un d'eux doit faire partie de l'armée active ou de la réserve, l'autre pourra aussitôt demander à être placé à la fin du dépôt, où il prendra son rang parmi ceux dont il est question ci-dessus.

Après ce petit tour historique, observons quelques familles du Val-de-Marne qui ont donné naissance à des jumeaux et quelques fois à des triplés.

a eu au moins six enfants. Sur les quatre premiers nés entre 1727 et 1738, trois arriveront à l'âge du mariage.

Les jumeaux arrivent le 10 mars 1740 : l'un, **sans nom**, est ondoyé ; l'autre est prénommé **Antoine**. Il ne survit que trois jours puisqu'il meurt le 13 mars 1740. Le même jour, la mère, Madeleine Genou, meurt à l'âge de 35 ans.

Etienne **Bourguignon**, vigneron, et Jeanne Louise **Converset** (Coutent)

A partir de 1734 environ jusqu'au 27 juillet 1738, il ont eu trois filles qui arriveront à l'âge du mariage.

Le 29 août 1741 naissent **Jean François** et **Marie-Louise**. Celle-ci meurt le 8 septembre 1741, après dix jours de survie.

Pas de nouvelles de **Jean François**, à moins que, sous le prénom de Jean-Baptiste, ce soit lui qui se marie le 12 janvier 1767, âgé de 25 ans, avec Marie Jeanne **Gamet**, 32 ans, fille de Jean et de Jeanne **Bordier**.

- Le 28 septembre 1743, Etienne Bourguignon et Jeanne Louise Converset auront un autre fils, Étienne qui épousera, à Chennevières, le 22 avril 1765 Catherine **Pelletier**, 22 ans, fille de Thomas et de Marie Jeanne **Martin**.

Antoine **Converset**, vigneron, et Catherine **Coeffier**

De 1744 environ jusqu'à 1749, ils donnent naissance à trois filles qui ne survivront pas.

le 10 mai 1751 naissent **Marianne** et **Marie Françoise**. Cette dernière meurt à l'âge de six jours le 16 mai 1751. Quant à Marianne, elle n'apparaît plus dans les registres ;

Après la naissance de ses jumelles, Catherine Coeffier accouchera encore trois fois.

Jean Catherine **Hudier (Huguet)** et Marie Jeanne **Coeffier**

De Marie Jeanne Coeffier, qui semble être sa deuxième épouse, Jean Catherine Hudier (Huguet) aura eu trois enfants dont deux jumelles nées le 14 août 1747 : **Marie Geneviève** et **Marie Jeanne**. Je n'ai pas trouvé d'acte de sépulture ni de mariage les concernant.

Dans le cas où elles auraient survécu après leur naissance, il est probable que le décès de leur mère, Marie Jeanne Coeffier, survenu le 12 novembre 1748, aurait mis fin à leur courte vie.

Thiais

Dans cette paroisse j'ai relevé au moins douze couples ayant donné naissance à des jumeaux et également à des triplés.

Nicolas **Desvignes** et Claude **Jacob**

Le 21 mai 1602 :

Geneviève, première jumelle, a pour parrain Aymé Guiard et pour marraine Philippe François et Geneviève Rabuteau ;

Jehanne, deuxième jumelle, a pour parrain Denis Dupoti et pour marraine Jehanne Duplessis et Catherine Bourguet.

Louis **Josse** et Marguerite **Blondel** (Blondeau)

Dans l'acte de baptême de sa fille Barbe, le 4 novembre 1607, Louis Josse est dit «fermier de Mr Barré, de Grignon, hameau de Thiais ».

Le couple Josse - Blondel aura eu au moins dix enfants dont deux jumelles :

- Gillette, naît le 1^{er} septembre 1602. Parrain Jacques Blondiaux, de Rungis et marraine Geneviève Regnaud de Chevilly, assistée de Marie Michel de Rungis ;
- Marguerite arrive le 19 février 1606. Son parrain est Louis ? et la marraine Marguerite Taillandier, de Fresnes, assistée de Claude De Fresne, de Villeneuve (*le-Roi ?*) ;
- Barbe, naît le 4 novembre 1607. Son parrain est Nicolas Blu, fermier de Messieurs de St-Germain et la marraine Barbe Josse, assistée de Marie Badran ;
- **Marie et Nicole** naissent le 8 février 1610. Marie, première jumelle a pour parrain René Boivin de Villejuif et pour marraine Marie Josse, assistée de Claude Dupuis, de Villejuif. Nicole (deuxième jumelle) a pour parrain Jérôme Blondeau de Fresnes et pour marraine Perrette Aboylarde, assistée de Jehanne Landeau de Villejuif ;

Le 4 novembre 1611, le curé signale le décès de « Marie ou Nicole, jumelle »
S'agit-il de Nicole ? En effet, on retrouve une Marie Josse, fille de Louys, qui est marraine le 1er décembre 1628 de Pierre Degrain, fils de Jean et de Sansonne Delespine. Le parrain de l'enfant est Pierre De Lespine, d'Orly.

- Jehan naît le 29 septembre 1612. Son parrain est Nicolas Blondeau de Fresnes, assisté d'Anthoine Blesiau de Rungis et la marraine est Ysabel Prieu de Bourg-la-Reine ;
- Claude (fils) naît le 4 janvier 1616. Son parrain est Claude Lochon, assisté de Jehan Parigot et la marraine Claude Blondeau ;
- Susanne, enfin, arrive le 26 mars 1619. Son parrain est Pierre Belu (Blu) et la marraine Susanne Baros, de Paris.
- Un fils Louis dont l'âge n'est pas noté par le curé meurt le 8 janvier 1627.
Ici aussi, nous avons affaire à une mère de famille résistante puisqu'elle a eu neuf enfants et qu'après la naissance des jumelles, elle a encore accouché au moins trois fois.

Antoine **Matard** et Thiennette **Vignot**

Ils ont eu au moins six enfants dont les jumelles nées le 19 août 1612 :

Denise, première jumelle qui a pour parrain Simon Montion et pour marraine Guienne Jacob, fille de Jehan et Margueritte Chappy ;

Claude Ysabeau. Son parrain est Antoine Menon et sa marraine Claude Ysabeau Chappy et Jehanne Gentilhomme.

Roger **Desnoyers** et Noëlle **De La Noue (Le Noir)**

Sept enfants de ce couple sont nés à Thiais. Le 24 août 1623 naissent les jumelles :

Claude, « première jumelle » qui a pour parrain Pierre Marceau et pour marraine Martine Montenolle ;

Geneviève, « deuxième jumelle » a pour parrain Pasquier Chalouvrier. Le nom de sa marraine n'est pas lisible.

Jean **Benard** et Jeanne **Bure**

Jean Bénard et Jeanne Bure donnent naissance à au moins neuf enfants.

Le 15 novembre 1633 naissent leurs deux jumeaux :

Pierre, « premier jumeau l'ainé », dont le parrain est Pierre Legendre et la marraine Suzanne Marlet, femme de Pascal Lecerf, boulanger à Paris ;

Martin, « deuxième jumeau le puîné » ; Son parrain est Martin Dubois et sa marraine Nicolle Buisson, veuve de Nicolas Defforge.

Nicolas **Berger** et Margueritte **François**

Parmi leurs sept enfants dénombrés, ce couple donne naissance, le 24 juillet 1634 à :

Margueritte, première jumelle et « aînée » précise le curé. Elle a pour parrain Yves Olivier et pour marraine Nicolle Buisson, veuve de Nicolas Delorge ;

Claude, deuxième jumelle et « puînée », a pour parrain Loys Rousset, fils de Thomas et pour marraine Claude Nota, fille d'Henri.

Yves **Olivier** et Germaine **De La Noue**

Quatre enfants sont inscrits dans les registres paroissiaux de Thiais dont, le 1^{er} janvier 1638, les jumelles :

Margueritte, première jumelle, qui a pour parrain Estienne Luson et pour marraine Margueritte Marchais, fille de Guillaume, receveur ; elle meurt le 3 janvier 1638 ;

Marie, deuxième jumelle. Son parrain est Jean Delanoue et sa marraine Marie Lochon, veuve de Simon De La Haire. Elle meurt le lendemain de sa naissance.

Michel **Beaufils** et Noëlle **Langlois**

Ce couple a eu au moins cinq enfants. Le 5 février 1643 naissent les jumeaux :

Jacques : parrain : Jacques Million ; marraine : Jeanne Hernaud, femme de Jean Le Gendre. Il meurt le 8 février 1643.

Jean : son parrain est Jean Jacob, fils de feu Obin et sa marraine Claude Lenglois, fille de Fleurin. Jean meurt le 12 février 1643.

Amy **Bourguet (Bourgueil)** et Perrette **De Grain (Grain)**

Amy Bourguet est baptisé le 25 juin 1623 à Thiais, fils de Gabriel et de Nicole Peltier. Il a pour parrain Pierre Bourguet de Vitry et pour marraine Jeanne Le Gendre, de Paris.

Son mariage avec Perrete DE GRAIN ne figure pas dans les registres paroissiaux de Thiais. Il est donc probable que la mariée était d'une autre paroisse et que le mariage y a eu lieu comme c'était généralement le cas.

Cette Perrette devait jouir d'une santé de fer car elle a eu au moins neuf enfants dont cinq en deux accouchements :

Le 11 septembre 1650, naissent les jumeaux **Henry** et **Claude**. Henry a pour parrain et marraine Henry Douce et Isabelle Marchais ; Claude est porté sur les fonts par Claude Morel, vicaire, et Geneviève Ale, femme de Guillaume Le Juge ;

Le 4 août 1655, naît un troisième fils Jacques qui a pour parrain Jacques Le Grand et pour marraine Marie De La Haye, femme de Cantin Barrie ;

Le 15 novembre 1659, arrivent les triplés :

- **Pierre**, 1^{er} trijumeau⁷, qui a pour parrain Pierre Cottereau et pour marraine Denize Du Mont, femme de Jacques Mantoy, serrurier ; il meurt le 26 novembre 1659 ;
- **Claude**, une fille, 2^{ème} trijumelle. Son parrain est Anthoyne Le Gendre, cordonnier et sa marraine Claude Compoint, femme de Nicolas Briay (Brière ?) ; elle meurt le 27 novembre 1659 ;
- **Marthe**, 3^{ème} trijumelle, dont le parrain est Jean Le Gendre, fils de Jean, mercier et Marthe Marchais, fille de Guillaume. Je n'ai pas trouvé son décès.

Genefort **Griveau** et Marie **Monage**

Parmi leurs six enfants, on trouve les jumeaux, nés le 23 avril 1653 :

Madelaine, première jumelle, « baptisée à la maison par le vicaire ». Elle a pour parrain Charles Monsion, sergent et pour marraine Magdeleine De La Her, fille de feu Jean ;

Robert, deuxième jumeau « baptisé à la maison par le vicaire ». Son parrain est Robert De La Her, procureur, et Jeanne Destampe, femme d'Etienne Lochon.

Jean **BANSE** et Marie **PELÉ**

Pour ce couple, je n'ai trouvé que ces deux jumeaux nés à Thiais le 25 mars 1680. Pierre survit presque trois mois puisqu'il meurt le 5 juillet 1680.

Jean : il a pour parrain Germain Mariette, vigneron à Orly et pour marraine Anne Blossseau, femme de Jean Besche, maçon. Pierre meurt le 5 juillet 1680 ;

Pierre : son parrain est Pierre Pelé et sa marraine Jeanne Hiernaud, femme de Jean Le Gendre.

♥ Remerciements ♥

Je profite de cet article pour remercier celles et ceux qui, sous la houlette de Monsieur Le Touzé, déchiffrent avec persévérance et transcrivent sur des fiches les registres paroissiaux du Val-de-Marne. Grâce à ces relevés sur fiches et sur disquette (merci Monsieur Crusson), je peux récolter quelques éléments biographiques qui faciliteront ensuite mes recherches ultérieures.

Merci encore à toutes et à tous.

MS

⁷ Expression utilisée par le curé.

Le 20 octobre 1717 mourrait à Sucy Jean BRUNET rabilleur de moulin
Dans son *Dictionnaire du monde rural Les mots du passé* FAYARD Marcel LACHIVER
explique que : « rhabiller une meule c 'est la remettre en état de triturer le grain » .
On devait faire appel à Jean BRUNET lorsque il fallait changer ou réparer une meule de
moulin.

ENTRAIDONS NOUS

M. François HERTZOG recherche les ascendants de

- Louis BEUZEVILLE mort en juillet 1729 à Nogent sur Marne
- Noël BEUZEVILLE mort en octobre 1735 à Nogent sur Marne

M. HERTZOG cherche un correspondant intéressé par ce patronyme

Faire parvenir tout renseignement à

- François HERTZOG
7 rue du Roussillon
21110 GENLIS

UNE VIEILLE FAMILLE DE SUCY : LES SOUCHET

IV

Philippe Joseph SOUCHET naît à Sucy le 20 décembre 1749. Il est le cinquième enfant de **Laurent SOUCHET** pâtissier et de **Claude GENEST**. Il est baptisé le même jour, son parrain est **Philippe Joseph GRANJEAN**, cuisinier de Madame de LAMOISIN ?, qui lui « imposera » son prénom, sa marraine est **Françoise Marguerite FAGARD**, femme de **Pierre François LEMAIRE**, boulanger en ce lieu. Le parrain et la marraine signent tous les deux.

Il est orphelin de bonne heure, quand sa mère meurt en couches en 1760 il a 11 ans, quand son père meurt noyé, il en a 13.

Il sera pâtissier comme son père.

En 1791 le 17 octobre, il épouse à Sucy **Julie ARPENTINIER**. Il est âgé de 37 ans, son époux en a 10 de moins. Les témoins du côté de l'époux sont **Joachim Thomas CRAMER** ramasseur de gibier du Roy, demeurant à Versailles, son beau-frère, mari de sa sœur **Marie Françoise** et **Christophe PARLOIS**, marchand potier à Paris et du côté de l'épouse, **Nicolas ARPENTINIER**, son frère et **François COURTIN**, marchand charbonnier à Brie Comte Robert, son oncle. Tous les témoins ont certifié : « *le domicile des parties comme dessus et leur liberté et catholicité pour leur présent mariage* » et ont signé ainsi que plusieurs parents et amis, excepté l'épouse son père et sa mère.

Marie Julie ARPENTINIER est née le 10 août 1764 à Sucy. Elle est fille de **François ARPENTINIER**, maçon et de **Marie Françoise MOREAU**. Son parrain est **Gratien LANDES**, chirurgien, sa marraine, **Marie Anne BOURGEOIS**, femme de **Louis LE FOU**, charpentier. Le parrain et la marraine signent l'acte.

Ils n'auront que deux enfants :

- **Françoise** née le 29 août 1792 et décédée le 15 novembre 1829
- **Nicolas**, mon ancêtre né le 10 août 1795 qui épousera en premières noces **Cécile MOREAU** puis après la mort de celle-ci **Prudence PAILLOT**.

Philippe Joseph SOUCHET meurt à Sucy le 13 nivôse an XI (3 janvier 1802).

Julie Marie ARPENTINIER lui survivra 45 ans, elle meurt à Sucy le 4 mars 1847, âgée de 83 ans. Elle aura connu l'Ancien Régime, Louis XVI, la Révolution, le Consulat, l'Empire, la Restauration, Louis XVIII, Charles X, la Révolution de 1830, la Monarchie de Juillet, Louis Philippe. A un an près, elle assistait à la Révolution de 1848.

Baptême de Philippe Joseph Souchet le dix-neuf Décembre 1771
 L'an mil sept cent quatre-vingt et un le dix-neuf Décembre est
 baptisé par nous curé soussigné Marie Julie
 fille de François Arpentier menuisier et de Marie Françoise
 Arpentier sa femme, le parrain Gratien Landu, chirurgien, et la marraine
 Marie Anne Bourgeois femme de Louis le fort charpentier les
 ont signé avec nous, le prêtre absent. ~~Marc~~ Bourgeois
 G. Landu Quervelle curé

Acte de baptême de Philippe Joseph SOUCHET

Baptême de Marie Julie Arpentier le dix-neuf Décembre 1771
 L'an mil sept cent quatre-vingt et un le dix-neuf Décembre est
 baptisé par nous curé soussigné Marie Julie
 fille de François Arpentier menuisier et de Marie Françoise
 Arpentier sa femme, le parrain Gratien Landu, chirurgien, et la marraine
 Marie Anne Bourgeois femme de Louis le fort charpentier les
 ont signé avec nous, le prêtre absent. ~~Marc~~ Bourgeois
 G. Landu Quervelle curé

Acte de baptême de Marie Julie ARPENTIER

Vous trouverez ci-dessous, tiré des registres paroissiaux d'une commune du Morbihan quelques relevés d'actes sortant de l'ordinaire

Insolite, foudroyé en l'attente d'une messe matinale, triste St Barthélémy.

Le vingt cinquième jour du mois d'octobre de l'an mil sept cent vingt sept fut inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de Nivillac le corps d'Olivier Peschaud du bourg et paroisse de Billers, diocèse de Vannes qui fut tué par le tonnerre dans l'église de Nivillac étant à genoux à la balustrade pour attendre la messe, environ les six heures du matin, le jour de St Barthélémy, vingt quatrième dudit mois, en présence d'Anne le Goffe sa femme, Yves Louvel, Alexandre Garel ; Luc Boüin, Sébastien Guillotet et autres

Y : Ruellan Doyen

En ce dixhuitième siècle, les naissances illégitimes étaient parfois annotées avec sévérité sur les registres paroissiaux, mais ce n'était pas toujours le cas, suivant que vous êtes puissant ou misérable !!!!!

Le vingt neuvième jour d'octobre mil sept cent soixante a été baptisé Pierre né d'aujourd'hui à la Touche, fils naturel de Jacquette Oliveron, domestique chez Antoine Ragaud, ont été parrain Marc Oliveron grand-père, de l'enfant, et marraine Perrine Lethiec parente au quatrième degré du côté maternel, qui ne signent, de ce requis.

B Huguet vicaire

Heureusement tout s'arrange :

Le troisième jour de février mil sept cent soixante et un , en vertu de la dispense à nous accordée par Monsieur de Lufier vicaire général de monseigneur l'évêque de Nantes, d'un empêchement d'affinité du trois au quatrième degré et de celui d'affinité spirituelle et d'un ban et des fiançailles différées jusqu'au jour de la bénédiction nuptiale et la publication des deux derniers bans ayant été faite canoniquement sans aucune opposition venue à notre connaissance, nous soussigné ayant observé les cérémonies requises avons donné la bénédiction nuptiale à Antoine

Ragaut veuf de Renée David et à Jacquette Olliveron fille majeure de feu Marc Olliveron et de Michelle Bernier, les tous de cette paroisse qui ont déclaré en présence des témoins cy-dessous dénoncés et ont confessé être procréé d'eux un garçon nommé Pierre baptisé en la paroisse de Nivillac le vingt neuf octobre mil sept cent soixante sous le nom de Pierre fils naturel de Jacquette Olliveron domestique chez Antoine Ragaut, ont été parrain Marc Olliveron grand-père de l'enfant et marraine Perrine Lethiec parente au quatrième degré du côté maternel, qui ne signent de ce requis B. jugue vicaire. Les susdits Antoine Ragaut et Jacquette Oliveron reconnaissent par ce présent acte ledit enfant être habile à leur succéder en tout leurs biens, noms, maisons et actions qui ont déclarés ne scavoir signer, en présence des témoins cy-dessous dénomés qui ont signés avec nous sur les présents registres la dispense des deux empêchements d'affinité accordée par monseigneur de Lutter en date de vingt janvier mil sept cent soixante un, signé de Lutter vic. gen. ; et plus bas Giron, contrôlé au contrôle des insinuations le même jour et an . René Giron insinué sur les registres du greffe le même jour et an ; signé le Roy, celle d'un ban et des fiançailles accordée aussi par Monsieur de Lutter en date du trente janvier mil sept cent soixante et un , signé de Lutter vic.gen. contrôlée et insinuée le même jour et an par Mr Giron, ainsi signé Giron ; Giron par le greffier ; ledit mariage fait à la chapelle de Saint Tris du consentement et en présence de François Olliveron, frère de la contractante, de Pierre Piraud, de Jan Rialland et de François Rialland qui ont tous signés avec nous ; de ce requis

François olliveron pierre piraut françois rialland jan rialland
Le Quimeneur vicaire

Et quelque années plus tard décès de Jacquette, puis de son fils

Le quatrième avril mil sept cent soixante dix sept a été inhumée dans le cimetière Jacquette Olivron, décédée d'hier au village de la Touche, agée d'environ cinquante ans, de son vivant épouse de Anthoine Ragaud, ont étés présents à la sépulture, son époux, son fils, julien Frehel, Jacques Thobye qui se sont retirés sans signer de ce requis.

L Huet de Laubinier Doyen Recteur

Mercredi 31 août mil sept cent quatre vingt cinq a été inhumé au cimetière de cette église le corps de Pierre Ragaud décédé avant-hier à la Touche, âgé d'environ vingt cinq ans , fils d'Antoine Ragaud et de Jacqueline Olivron, ont été présents à la sépulture Jeanne Ragaud sa sœur, Jean et Jacques les Riallands et autres qui ne signent.

J : Clody vicaire

Assez semblable à l'histoire précédente, celle de Julienne Cartier :

Le dix huit août mil sept cent quatre vingt a été baptisé André Constant fils naturel de Julienne Hélène Cartier servante à la métairie noble de la Poste, chez le sieur André Pechat. L'enfant né de la nuit dernière, a été parrain Olivier Kgrotien et mareine Françoise Texier qui signent.

Françoise Tecier Kgronen F Vignard Vicaire

Le vingt six février mil sept cent quatre vingt un après la publication d'un ban faite au prône de nôtre grande messe sans opposition ny empeschement venu à notre connoissance, la dispense des deux autres bans et la permission de différer les fiançailles jusqu'à ce jour accordée par Monsieur l'abbé de Hercé vicaire général: le vingt trois du présent mois, signée de Hercé vicaire général, contrôlée et insinuée à Nantes le même jour par les sieurs Rouillé et Girault, sieur André Peschart, capitaine général des fermes du roi à la Roche Bernard, veuf en seconde nopces de marie Solleliac originaire de la ville de Grenoble en Dauphiné et domicilié depuis plus d'un an de cette paroisse, fils majeur de feu Claude François Pechart et Magdeleine Bonnier de Ban, a épousé Julienne Hélène Josseline Cartieragée de plus de trente ans, fille de feu Jan Cartier et de Julienne Salles, consentante , originaire de la paroisse de St Hideut, diocèse de Dol et domiciliée depuis plus d'un an de cette paroisse vu le consentement de ladite Julienne Salles, mère de la mariée, dument contrôlé et légalisé et lesdits époux en présence des témoins cy -après nommés ont reconnu pour leur enfant un garçon nommé André Constant le dix huit du mois

d'août mil sept cent quatre vingt à la maison noble de la Poste, baptisé le même jour en cette église par messire Vignard vicaire, dont le parrain fut Olivier Kgrahan et la marraine Françoise Texier, ont été témoins Jean Gergaud, Jean Freour, Julien Penheleu et Jean Rialland, le seul soussignant avec les parties, les autres ne scavent signer.

Pechart Julienne Cartier Jan Rialland F Vignard Vicaire

Plus triste est le sort des femmes qui s'enfuient de leur village pour accoucher plus anonymement et pour quelles raisons ?

Le quinze juin mil sept cent quatre vingt trois, nous avons, vicaire sousigné, administré le sacrement de baptême à un enfant mâle à nous présenté par Renée Geffroy veuve Thomas, Laurence Bercegeai, sœur du tiers ordre de St Dominique et Jeanne Lefrère, femme de René Bercegeai, toutes de Moutonnac, qui nous ont dit que cet enfant est né d'aujourd'hui dans la forest de la Brétêche, d'une femme qui s'est réfugiée au dit lieu de Moutonnac et qui leur a dit quelle était du village de Cran en St Dolay, que son mary s'appelait Jean Olivier et quelle se nommait elle-même Anne André, ledit enfant a été nommé François, dont le parrain a été François Guiheneuc, garçon domestique chez Colignet de ce bourg, et marreine Laurence Bercegeai sœur du tiers Ordre de St Dominique dudit lieude Moutonnac qui ont déclaré ne scavoir signer, de ce requis. Ledit enfant était en danger de mort, il est décédé une demie heure ou trois quart d'heure après avoir reçu le baptême et a été inhumé par nous au cimetièrre de cette église le lendemain seize du présent mois de juin en présence de François Guiheneuc, Jean Riallant et autres qui ne signent.

Fr: Vignard prêtre vicaire

